JOB : la police judiciaire enquête

La division financière du SRPJ a été chargée d'une enquête préliminaire dans le cadre d'une plainte pour abus de biens sociaux. Depuis hier, les policiers fouillent dans les papiers de JOB Scheufelen Toulouse, mis en redressement judiciaire le 7 juillet.

Comme en 95, les manifs des JOB se sont succédé en ce début juillet. – DDM –

Nouveau rebondissement dans le feuilleton judiciaire que traverse Job Scheufelen Toulouse depuis 1995. L'entreprise se retrouve une nouvelle fois au centre d'investigations de la justice.

Saisi par le comité d'entreprise, le parquet général de la cour d'appel de Toulouse a ordonné une enquête préliminaire confiée à la division financière du SRPJ (Service régional de la police judiciaire). Salariés et dirigeants ont été ou vont être entendus tandis que les policiers se sont présentés, hier après-midi, dans les locaux de l'entreprise et ont emporté des documents relatifs à l'activité du site des Sept-Deniers.

Les 168 salariés qui vouent à leur outil de travail un réel attachement, multiplient les démarches pour le sauvegarder des tourments financiers (voir nos précédentes éditions). La tournure que prend les événements semble leur donner raison.

Le 7 juillet, le tribunal de commerce prononçait la mise en redressement financière de la filiale de production française, spécialisée dans la production de papier couché classique de luxe, utilisé notamment dans l'imprimerie de luxe (affiches, plaquettes...).

Décision suspendue quelques jours plus tard après que le procureur général en ait fait appel. « Le tribunal de commerce a mis la charrue avant les bœufs, explique Me Pierre Darribère, l'avocat du comité d'entreprise. L'expertise visant à établir la dépendance financière de Toulouse vis à vis de sa société mère en Allemagne aurait du être faite avant de prendre toute décision ». Quoiqu'il en soit, cette suspension est vécue par les salariés comme une première victoire, d'autant que l'expertise est maintenue.

Parallèlement, une procédure au pénal à l'encontre de leur employeur a donc été engagée par les salariés pour abus de biens sociaux.

En attendant, l'activité à Toulouse est réduite à néant puisque l'approvisionnement en pâte à papier est quasiment nul depuis dix jours alors que la direction allemande (injoignable hier) affirmait, dans un communiqué officiel daté du début juillet, qu'elle « mettrait à la disposition du futur administrateur judiciaire les fonds nécessaires pour poursuivre la production jusqu'à la fin juillet ». Doit-on voir dans cette procédure la volonté de faire cesser prématurément l'activité de l'entreprise dont la justice n'a pour l'heure pas déclaré la cessation d'activité ?

Une instruction close

On se rappelle que l'entreprise avait déjà connu les affres des procédures pénales lors de la cession successive par le groupe Bolloré à Gecco puis par ce dernier à Sheufelen qui avaient abouti à l'époque à la mise en examen de quatre responsables de Job-Parilux et l'incarcération de trois d'entre eux.

L'instruction de cette affaire est depuis peu terminée. Le juge Laurent Nion vient de clôre le dossier qui sera renvoyé devant le tribunal correctionnel. Mais déjà, Vincent Boloré, qui pourrait comparaître en qualité de témoin, joint hier par téléphone, s'est déclaré « désolé de cette nouvelle situation alors que le groupe Boloré avait pensé faire le bon choix en 1995 en vendant le site toulousain à Gecco ». A suivre.

Katherine FERRERE

LA DEPECHE DU MIDI

Me Darribère : « JOB a été délibérément piraté et coulé »

A l'heure où les policiers de la division financière du SRPJ (Service régional de la police judiciaire) emportaient, hier après-midi, quelques cartons de documents, Me Pierre Darribère, l'avocat du comité d'entreprise de Job avec Me Jean-Pierre Marty, portait des accusations franches et graves contre la direction de Scheufelen, « soupçonnée d'avoir délibérément orchestré et crée le déficit de JOB et sa mise en liquidation judiciaire ».

« Ce qui se passe aujourd'hui est la continuation du programme élaboré par Scheufelen en 1994, quand le groupe Bolloré a souhaité céder JOB, explique l'avocat. A l'époque, le comité d'entreprise s'était opposé à raison au rachat par Scheufelen considérant qu'il s'agissait d'un piratage du site industriel de Toulouse. Le repreneur étant surtout intéressé par le service commercial et sa clientèle américaine, les procédés de fabrications, la marque JOB-Parilux et la machine spécifique qui lui manquait pour sa ligne de production allemande ».

En 1995, Bolloré a finalement vendu JOB pour le franc symbolique à la société Gecco qui se présentait comme la filiale d'une holding anglaise « qui était en réalité une façade financée par Scheufelen » souligne Me Pierre Darribère.

Au passage, le groupe Bolloré a abandonné un compte courant de 10 millions de francs.

« Un déficit organisé »

« L'instruction judiciaire menée alors a révélé que Scheufelen avait promis à Gecco 15 millions de francs pour détruire le site », continue l'avocat et quand Gecco a été finalement dessaisi par notre action, le seul repreneur qui s'est présenté était Scheufelen. « En contrôlant les prix d'achats et de ventes de la matière première et du papier, la direction a artificiellement créé le déficit pour ensuite avancer de l'argent. 12 à 13 millions de francs, estime l'avocat, avec lesquels Scheufelen a justifié ensuite le rachat de la marque JOB-Parilux, il y a 18 mois, au motif de se rembourser son avance de trésorerie ».

Pour Me Darribère, le déficit affiché par JOB est d'autant plus douteux que Scheufelen a fait ses derniers mois « des marges considérables ».

Après avoir fait appel de la décision du tribunal de commerce de Toulouse qui avait prononcé, le redressement judiciaire de JOB, début juillet, le parquet général semble sensible à ses arguments.

L'enquête préliminaire, ouverte par le procureur général de la cour d'appel, visant notamment d'éventuels abus de biens sociaux, est désormais enclenchée.

G.-R. SOUILLES